

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 206

EXTRAIT

Présent(s) : 148
Représenté(s) : 28
Votant(s) : 176
Excusé(s) : 7
Absent(s) : 23

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE URBAINE
DU GRAND REIMS

SEANCE DU MERCREDI 17 DECEMBRE 2025

Le mercredi 17 décembre 2025 à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué par lettre ou courriel du jeudi 11 décembre 2025, s'est réuni en salle des fêtes de l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET.

Étaient présents :

M. Azzedine AIT-IHADDADENE, M. Xavier ALBERTINI, M. Jean-Marie ALLOUCHERY, M. Jean-Pierre ARNAUD, M. Franck ASSELIN, Mme Maryline BAILLY, M. Franck BAILLY, M. Edouard BARON, M. François BARONNET, Mme Caroline BARRÉ, M. Patrice BARRIER, Mme Marie-Hélène BASTOGNE, Mme Katia BEAUJARD, Mme Valérie BEAUVAIS, M. Patrick BEDEK, M. Christian BERLOT, Mme Florence BERTHON, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, M. Francis BLIN, Mme Brigitte BLONDEAU, M. Christophe BLOT, M. Romain BONHOMME, M. Denis BOUDVILLE, M. Thierry BRIANÇON, Mme Gabrielle BRICOUT, M. Francky CARON, M. Corentin CENTA, M. Philippe CHARDONNET, M. Fabien CHARPENTIER, M. David CHATILLON, M. Hervé CHEF, M. Conrad CHER, M. Cédric CHEVALIER, Mme Catherine CHOPART, M. Patrice CHRETIEN, M. Dany CHRISTOPHE, M. Bruno COCHEMÉ, M. Christophe CORBEAUX, Monsieur Henri DARCQ, M. Nicolas DARGENT, M. Alain DE CEULENEER, M. Frédéric DECHAMPS, Mme Marie DEPAQUY, Mme Anny DESSOY, M. Gilles DESSOYE, Mme Anne DESVERONNIERES, M. Robert D'HARCOURT, Mme Randa DIYA, M. Sébastien DOLÉ, M. Alban DOMINICY, Mme Kim DUNTZE, M. Martial DUPIN, Mme Patricia DURIN, M. Cyrille DUTERNE, M. Jean-Louis FARARD, M. Régis FRANCQUE, M. Claude GACHET, Mme Audrey GARDEBLED, M. Pascal GARNOTEL, Mme Isabelle GERARD, M. Charles GERMAIN, M. Stéphane GOMBAUD, M. Charles GOSSARD, M. Vincent GUY, M. Nicolas HABARE, M. Didier HENRIET, M. Serge HIET, M. Alain HIRAUT, Madame Véronique HURBOUC, M. Michel HUTASSE, Mme Muriel JACQUIOT, M. Jean-Pierre JOREZ, M. Michel KELLER, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Madame Ghislaine LECLERE, Mme Marianne LECOMTE, M. Guy LECOMTE, M. Dominique LEDEME, M. Eric LEGER, M. Frédéric LEPAN, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Julien LEPISTRE, Mme Maryse LEQUEUX, M. Jean LETISSION, M. Denis LHOTELAIN, M. Pierre LHOSTE, M. Thibault LOCQUARD, Mme Jacqueline LOPATA, M. Pascal LORIN, Mme Colette MACQUART, M. Christophe MAHUET, M. Eric MALTOT, M. Jean MARX, M. Frédéric MASSONOT, M. Claude MAUPRIVEZ, M. Jean MICHEL, Mme Laure MILLER, Mme Nathalie MIRAVETE, M. François MOURRA, M. Patrice MOUSEL, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Christophe PATINET, Mme Annie PERRARD, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Jean-Christophe POINS, M. Denis PONCELET, M. Dominique POTAR, Mme Nadine POULAIN, Mme Evelyne QUENTIN, M. Germain RENARD, M. Guy RIFFÉ, M. Arnaud ROBINET, Mme Anne-Sophie ROMAGNY, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Jean-Pierre RONSEAUX, M. Mario ROSSI, Mme Claudine ROUSSEAUX, M. Jean-Marc ROZE, Mme Marie ROZE, M. Philippe SALMON, M. André SECONDÉ, M. Jean-Luc SENE, M. Patrick SIMON, Mme Armelle SIMON, M. Michel SUPLY, M. Patrick TCHANGA, M. André TETENOIRE, M. Freddy THOMAS, M. Alain TOULLEC, M. Daniel VAQUETTE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Marcel VERGEZ, M. Vincent VERSTRAETE, M. Jean-Marie VIEVILLE, M. Alain WANSCHOOR, M. Philippe WATTIER, M. Bernard WEILER, M. Frédéric WUIBOUT, M. Patrick PONSART (suppléant de M. Bruno ARIZZI), Mme Carole GODIN (suppléant de M. Pierre GEORGIN), Mme Sylvie LEMAIRE (suppléant de M. Franck JACQUET)

Étaient représenté-e-s :

Mme Badia ALLARD a donné pouvoir à Franck NOEL, M. Raymond AYALA a donné pouvoir à Conrad CHER, M. Marcel BENCIVENGO a donné pouvoir à Jean-Pierre RONSEAUX, M. Bertrand BOILLY a donné pouvoir à Marcel VERGEZ, M. Nicolas CARNOYE a donné pouvoir à Stéphane GOMBAUD, Mme Valérie CHAUMET a donné pouvoir à Fabien CHARPENTIER, Mme Catherine COUTANT a donné pouvoir à Pascal LABELLE, Mme Sarah DA COSTA a donné pouvoir à Dany CHRISTOPHE, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Alban DOMINICY, Mme Charlotte D'HARCOURT a donné pouvoir à Laurence BILLY, M. Jean-Luc DUBOIS a donné pouvoir à Philippe SALMON, M. Jean-Pierre FORTUNÉ a donné pouvoir à Isabelle GERARD, Mme Laurence GARUS a donné pouvoir à Maryline BAILLY, M. Jean-Pierre GRISOUARD a donné pouvoir à Jean LETISSION, Mme Jeanne JACQUET a donné pouvoir à Ghislaine LECLERE, Mme Martine JOLLY a donné pouvoir à Anny DESSOY, Mme Chantal LANTENOIS a donné pouvoir à Claudine ROUSSEAUX, Mme Catherine MALAISÉ a donné pouvoir à François MOURRA, Mme Véronique MARCHET a donné pouvoir à Yann VELLY, M. Emmanuel MAZINGUE a donné pouvoir à Kim DUNTZE, M. Alain MICHELON a donné pouvoir à Azzedine AIT-IHADDADENE, Mme Agathe MOUGENOT a donné pouvoir à Dimitri OUDIN, M. Francis MUNIER a donné pouvoir à Hervé CHEF, M. Arnaud NININ a donné pouvoir à Daniel VAQUETTE, M. Kevin PONCIN a donné pouvoir à Bénédicte LE PANSE, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Valérie BEAUVAIS, M. Eric QUENARD a donné pouvoir à Dominique LEDEME, Mme Mounya TAGGAE a donné pouvoir à Marie-Thérèse PICOT

Étaient excusé-e-s :

M. Paul-Vincent ARISTON, M. Jean-Robert AUGUSTE, Mme Nathalie BELAMY, Mme Cécile CONREAU, Mme Evelyne FRAEYMAN-VELLY, Mme Marie-Claire LESIEUR, Mme Marie-Bernadette NEYRINCK

Étaient absent-e-s :

M. Eric AMMEUX, M. Jacques AMMOURA, M. Vincent BENNEZON, M. Jacky CHOPIN, Mme Valérie CORDEBAR, Mme Laurence DEPLAINE, Mme Touria DOUAH, M. Thomas DUBOIS, M. Damien GIRARD, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal HARLAUT, M. Dominique HENIN, M. André JACOB, M. Thierry JOBART, Mme Cathy LAURIN, M. Antoine LEMAIRE, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Orélie MINGOLLA, M. Patrice MOREL, Mme Sylvie PORET, Mme Marie-Noëlle RAINON, M. Pierre REANT, M. Bernard THIERY

N'ont pas pris part au vote :

M. Jean-Pierre ARNAUD, M. Raphaël BLANCHARD, M. Thierry BRIANÇON, Mme Patricia DURIN, M. Cyrille DUTERNE, Mme Martine JOLLY, Madame Ghislaine LECLERE, Mme Maryse LEQUEUX, Mme Agathe MOUGENOT, M. Dimitri OUDIN, M. Guy RIFFÉ, Mme Anne-Sophie ROMAGNY

Secrétaire : Mme Colette MACQUART

Vice Secrétaire : M. Alain TOULLEC

Votes :

Pour : 159 Contre : 3 Abstention : 2

RÉVISION DU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE APPROBATION

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5210-1 et suivants ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.103-2 et suivants, L.141-1 à L.145-1, R.141-1 à R.143-16,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 octobre 2019 relatif à la composition du Conseil communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu les statuts de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la région rémoise approuvé le 16 décembre 2016,

Vu le projet de territoire de la Communauté urbaine du Grand Reims approuvé le 24 juin 2021,

Vu sa délibération n°CC-2022-6 du 31 mars 2022 prescrivant la révision du SCoT, définissant les objectifs poursuivis et les modalités de concertation,

Vu sa délibération n°CC-2023-294 du 21 décembre 2023 tenant acte du débat sur les orientations du Projet d'Aménagement Stratégique du schéma de cohérence territoriale du Grand Reims en révision,

Vu sa délibération n°CC-2025-5 du 27 mars 2025 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de révision du schéma de cohérence territoriale,

Vu l'avis n°MRAe 2025AGE58 de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale du 10 juillet 2025,

Vu les avis sur le projet de SCoT arrêté des personnes publiques associées et consultées, des communes et des autres organismes listés à l'article L.143-5, L.143-20 et R.143-5,

Vu l'arrêté n°CUGR-DUPAAGR-2025-002 de Monsieur le Président du 11 juillet 2025 portant ouverture de l'enquête publique sur le projet de révision du Schéma de cohérence territoriale,

Vu l'enquête publique relative à la révision du SCoT qui s'est déroulée du 1^{er} septembre 2025 au 1^{er} octobre 2025 inclus dans les pôles territoriaux de la Communauté urbaine du Grand Reims, à l'Hôtel de Ville de Reims et sur le site internet de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu le rapport et les conclusions de la commission d'enquête, assorti d'un avis favorable avec recommandations,

Considérant que les observations émises par les personnes publiques associées et recueillies pendant l'enquête publique justifient des adaptations mineures du projet de révision du SCoT,

Vu le dossier de révision du schéma de cohérence territoriale,

Vu l'avis du bureau communautaire du mercredi 10 décembre 2025,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'approuver le dossier de révision du schéma de cohérence territoriale, tel qu'annexé.

Le Schéma de Cohérence Territoriale et la présente délibération seront publiés sur le portail national de l'urbanisme. Sous réserve qu'il ait été procédé à cette publication, la délibération et le Schéma seront exécutoires deux mois après leur transmission à l'autorité administrative compétente de l'Etat.

Dès approbation, la délibération sera publiée électroniquement pendant deux mois sur le site internet de la communauté urbaine du Grand Reims et sera affichée pendant un mois au siège de la Communauté urbaine du Grand Reims et dans les mairies des communes membres. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Le schéma de cohérence territoriale sera tenu à la disposition du public au siège de la communauté urbaine et sur le site internet de la Communauté urbaine du Grand Reims. Il sera transmis aux communes membres et aux personnes publiques associées.

Les documents listés ci-après font partie intégrante de la délibération transmise au contrôle de légalité :

- rapport et conclusions du commissaire-enquêteur,
- Projet d'Aménagement Stratégique,
- Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO),
- annexe 1 : Diagnostic du territoire,
- annexe 2 : Etat Initial de l'Environnement,
- annexe 3 : Evaluation Environnementale,
- annexe 3.1 : Résumé non technique de l'évaluation environnementale,
- annexe 4 : Analyse de la consommation d'espaces et justifications,
- annexe 5.1 : Justifications des choix retenus pour établir le Projet d'Aménagement Stratégique,
- annexe 5.2 : Justifications des choix retenus pour établir le DOO,
- annexe 6 : bilan de la concertation,
- annexe 7 : Modifications apportées au projet de SCOT suite aux avis des personnes publiques associées et consultées, des communes et des observations recueillies pendant l'enquête publique.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Le Président de la Communauté urbaine du Grand Reims

Arnaud ROBINET



Secrétaire : Mme Colette MACQUART

Vice Secrétaire : M. Alain TOULLEC



Certifié exécutoire compte tenu de la publication sur le site internet de la communauté urbaine du Grand Reims le 19 décembre 2025 et de la réception en Préfecture le 19 décembre 2025. Identifiant : 051-200067213-20251217-267905-DE-1-1